

SEANCE DU 21 Mars 2026 – DEL 2026-21-03-007

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

DATE D’AFFICHAGE

16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1
Exclus :

**Objet : Désignation d’un délégué au
Syndicat d’Energie de l’Oise**

**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture**

le 25 MAR 2026

**et publication ou notification
du**

25 MAR 2026

Le Maire,



Loïc TAILLEBREST

L’an deux mil vingt-six, le 21 mars à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, GILLES Anne, GUERINEAU Christophe, GUZMAN VERLEY Clémence, DEVILLER Franck, DEMETZ Carole, VERLEY Julien, DEVOUASSOUD Eric, VAZ MAGALHAES Estefania, SIGONNEY Julien, LEGRIX Mélanie, MATHIAS Tony, MILLAN Michel, MARTIN Christiane

Absents excusés : TOURTE Graziella pouvoir à Christophe GUERINEAU Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Anne GILLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-7 et L.2121-33 ;

Vu les statuts en vigueur du Syndicat d’Énergie de l’Oise ;

Considérant que la Commune de Montagny-en-Vexin est membre du Syndicat d’Energie de l’Oise (SE 60).

Considérant que conformément aux statuts du SE60, afin d’éviter un comité pléthorique, la représentation des 442 communes membres au Comité syndical (assemblée délibérante du SE 60) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d’Energie (SLE).

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant tandis que les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 25 000 habitants désignent deux représentants.

Considérant que pour représenter la Commune au sein de ce syndicat mixte fermé, il y a lieu de nommer un représentant qui siègera au sein du SLE Pays de Bray Vexin, lequel désignera lors de sa prochaine réunion ses futur(e)s délégué(e)s qui siègeront au Comité syndical du SE 60.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;

DÉCIDE :

DE DÉSIGNER en qualité de représentant pour siéger au sein du Secteur Local d’Énergie Pays de Bray Vexin

TAILLEBREST Loïc

Le Secrétaire de séance
Anne GILLES

Le Maire
Loïc TAILLEBREST

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL20262103007
Objet :	Désignation d'un délégué au sein du Syndicat d'Energie de l'Oise
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	060-216004085-20260321-DEL20262103007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20260321-DEL20262103007-DE-1-1_0.xml	text/xml	894 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20232103007.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20260321-DEL20262103007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	724.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2026 à 10h22min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2026 à 10h22min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2026 à 10h22min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2026 à 10h22min44s	Reçu par le MI le 2026-03-25